



## Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE**  
**Lundi 10 septembre 2012**  
**Salon bleu**  
**20, avenue de Ségur**

- **Ordre du jour** p. 2
- **Membres présents** p. 3
- **Compte-rendu analytique** p. 5

## Ordre du jour :

- **Présentation de l'étude menée en Rhône-Alpes sur les effets du RSA sur la sortie de la pauvreté et le retour à l'emploi.**  
*Intervention d'Albéric de Lavernée, vice-président du Conseil général du Rhône, délégué à l'intégration sociale, et de Liliane Dévelay, directrice du service Insertion du Département du Rhône.*
  
- **Intervention de Mme Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion :**
  - présentation par la ministre du projet d'organisation de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui devrait se tenir à l'automne.
  - échange avec les membres du CNLE
  
- **Poursuite des échanges avec M. de Lavernée.**

## Membres présents :

➤ **PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

➤ **MINISTERES**

✓ **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Martine CARN, représentant le Directeur général de l'enseignement scolaire

✓ **MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL**

Mme Véronique DELARUE, représentant le Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

✓ **MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ**

Mme Sabine FOURCADE, Directrice générale de la cohésion sociale

✓ **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

Mme Alice LAPRAY, représentant le Directeur général des collectivités locales

✓ **MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ**

Mme Nathalie GOYAUX, représentant le Directeur général de la santé

➤ **ELUS**

M. Benoît LOGRE, AMF

Mme Sonia MARCELOT, ARF

➤ **CONSEILS**

M. Guy DECOURTEIX, CNAIE

Mme Christine DUPUIS, CESE

M. Bernard LACHARME, HCLPD

M. Jérôme VIGNON, ONPES

➤ **ASSOCIATIONS**

Mme Françoise CORE, ATD Quart Monde

M. André GACHET, FAPIL

M. Louis GALLOIS, FNARS

M. Bruno GROUÈS, UNIOPSS

M. Bernard MORIAU, Médecins du monde

M. Bernard SCHRICKE, Secours catholique

Mme Henriette STEINBERG, Secours populaire

Mme Gisèle STIEVENARD, UNCCAS

➤ **PERSONNES QUALIFIÉES**

M. Olivier BRES

Mme Mireille ELBAUM

Mme Agnès de FLEURIEU

M. Jean-Baptiste de FOUCAULD

M. Jean-Guilhem XERRI

➤ **ORGANISMES SOCIAUX**

M. Jean-Marc BEDON, CNAF

Mme Régine CONSTANT, CNAMTS

M. Bruno LACHESNAIE, CCMSA

Mme Sylvie THIBAUT, Pôle Emploi

Mme Maryse SYLVESTRE, USH

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

M. Patrick BRILLET, FO  
Mme Jacqueline DONEDDU, CGT  
M. Henri JOSSERAN, CGPME  
Mme Sophie QUENTIN, MEDEF  
Mme Chantal RICHARD, CFDT

➤ **MEMBRES DU 8<sup>e</sup> COLLEGE**

M. Khalid ALAOUI  
M. Georges CUVELIER  
M. Issa DAMIBA  
Mme Bérénice FOUTY  
Mme Djemila MAHMOUDI  
Mme Marie MARENA  
Mme Bernadette SILLIAU  
Mme Maria THERON

➤ **INVITES PERMANENTS**

M. Patrick BOULTE, SNC  
M. Bernard GOUEDIC, MNCP  
Mme Hélène MARCHAL, UNAF  
M. Didier PIARD, Croix Rouge française.

➤ **SECRETARIAT GENERAL** : Mme Christiane EL HAYEK, Mme Marie-Hélène CHIMIER.

➤ **AUTRES PARTICIPANTS** : M. Matthieu ANGOTTI (FNARS) - Mme Brigitte BERNEX (DGCS) - M. Vincent BILLEREY (DGCS) – Mme Marie-France CURY (DGCS) - M. Gilles DIOT (DGCS) – Mme Marion DROUULT (DGCS) - M. Christophe FOUREL (DGCS) – M. Pascal FROUDIÈRE (DGCS) – Mme Marie-Françoise LAVIEVILLE (DIHAL) – M. Pierre-Edouard MAGNAN (MNCP) - Mme Nathalie MARIE (DGCS) - Mme Agnès NATON (CGT) - Mme Florence PRIVAT (DGCS) – Mme Sylvie ZIMMERMANN (DGCS).

Nombre total de participants : 63

**Etienne Pinte** : L'Insee vient de publier les dernières indications concernant l'évolution du taux de pauvreté. Entre 2009 et 2010, il y a eu encore un accroissement de la pauvreté ; nous passons à plus de 13,5 millions de Français, soit plus de 14,5 % de la population, vivant sous le seuil de pauvreté. Tous nos travaux, à l'heure actuelle, du Gouvernement, du CNLE, la conférence nationale et le plan quinquennal, sont véritablement d'actualité. Les chiffres de l'Insee pourront alimenter notre réflexion. Peut-être que le 11 octobre, nous pourrions auditionner les fonctionnaires de l'Insee qui ont réalisé ce travail afin qu'ils puissent nous expliquer, de façon plus approfondie, comment ils sont arrivés à ces chiffres, quelles sont les classes de populations qui sont le plus touchées.

**Jérôme Vignon (Onpes)** : Nous sommes là pour aider le CNLE à comprendre, lire les chiffres. Nous aurons certainement l'occasion, à l'Onpes, d'interpréter cette très forte augmentation, de 13,5 à 14,1 %, de la population en dessous du seuil de pauvreté à 60% - c'est considérable- nous proposerions aussi de faire partie de ce commentaire le 11 octobre au CNLE.

**Etienne Pinte** : Très bonne idée ! Nous demanderons à l'Insee, à l'Onpes et à la Drees de venir confronter leurs analyses, leur diagnostic afin que nous soyons bien informés sur ces problèmes de pauvreté.

**Mireille Elbaum** : D'après ce que j'ai pu comprendre de la publication, l'évolution différentielle des prestations d'une année sur l'autre, semble avoir pesé au-delà de la situation du marché du travail sur la situation de certaines populations, notamment les enfants. Serait-il envisageable de demander à l'Onpes et à la Drees de simuler une année de plus, au moins de s'interroger sur la façon dont l'évolution des prestations en 2011, 2012, pourrait impacter la tendance ? On voit que l'on a à la fois un effet de la crise et un effet tout particulier de prestations, des soutiens d'activité, comme il y avait eu les années précédentes, qui ne se sont pas reproduits. Il y a d'autres évolutions déjà décidées en 2011 et 2012. Il serait intéressant que l'on ait un diagnostic sur les prolongements potentiels, au moins ceux dus aux politiques publiques. Ce serait important pour la conférence.

**Etienne Pinte** : Si les trois organismes, qui viendront dialoguer avec nous et nous présenter leur propre diagnostic, sont prêts à faire des simulations sur l'avenir, les grandes tendances qui risquent d'accroître ou non le degré de pauvreté, je suis tout à fait d'accord. Cela peut nous éclairer bien sûr.

**Jérôme Vignon** : C'est la Drees qui est l'un des trois organismes tout à fait en mesure de répondre à la demande de Mireille Elbaum. Nous y souscrivons.

Merci. Je vous propose d'entendre M. de Lavernée qui va présenter une étude menée en Rhône-Alpes sur les effets du RSA sur la sortie de la pauvreté et le retour à l'emploi. Cela pourra enrichir notre réflexion et les débats, tant ceux de la conférence nationale que tous les travaux préparatoires et le plan qui devrait être annoncé par le président de la République dans le courant du mois de janvier.

## Présentation de l'étude menée en Rhône-Alpes sur les effets du RSA sur la sortie de pauvreté et le retour à l'emploi.

*Intervention d'Albéric de Lavernée, vice-président du Conseil général du Rhône, délégué à l'intégration sociale, et de Liliane Dévelay, directrice du service Insertion du Département du Rhône.*

Il y a quelques mois, nous avons signalé au CNLE une démarche d'études, menée en Rhône-Alpes, qui nous semblait pertinente. Elle consiste à se faire une idée sur les personnes qui étaient, en mars 2010, dans le dispositif RSA, pour savoir, 18 mois plus tard, ce qu'ont vécu ces personnes. Une façon de tester la pertinence du dispositif RSA par rapport à ses objectifs initiaux. Le but était de voir dans quelle mesure ce dispositif accompagne simplement une précarisation du travail ou permet de sortir de la pauvreté. Le moyen choisi a été d'objectiver des indicateurs qui caractérisent la situation des personnes au regard de la pauvreté et qui puissent permettre de tirer des conclusions. En préambule, le RSA nous semble constituer une ligne ou un plafond relativement étanche, en dessous duquel il y a beaucoup de mouvements dans tous les sens, mais des mouvements qui ont du mal à traverser ce plafond. C'est l'enjeu de toute notre prospective qui en découlera.

Cette étude a été menée à la demande de six des huit départements de Rhône-Alpes et de leurs Caf. Ils sont tous cofinanceurs, le Rhône ayant été chef de file de cette démarche de collaboration avec la Mission régionale d'information sur l'exclusion, association qui est le bureau d'études spécialisées, non marchand, privilégié de la région sur la question de la pauvreté. Il est dirigé par Bruno Lachnitt qui fut directeur dans le Rhône du Secours catholique.

La commande qui a été faite était d'observer les effets du RSA sur la sortie de la pauvreté, sur la reprise et l'accès à une activité dans six territoires. C'était aussi une occasion de tester l'agglomération de Lyon, maille territoriale singulière. Un questionnaire a été envoyé à 10 % de l'ensemble de ces territoires, soit plus de 9000 personnes sur 18 mois, entre mars 2010 et octobre 2011.

### Trois modalités :

- une exploitation des données Caf sur les 130 000 personnes concernées ;
- une exploitation des 2000 réponses aux 9000 courriers envoyés à cette cohorte de personnes qui furent dans le dispositif ;
- 70 entretiens auprès de 600 candidats volontaires.

Ce rapport vise moins à donner une photographie strictement statistique de la situation de ces personnes qu'à mesurer comment elles ont vécu le dispositif, non seulement en termes moral, mais comment, dans la vie concrète, cela s'est passé pour elles et le regard qu'elles lancent sur ce qu'elles ont vécu.

Les profils des personnes qui ont répondu sont très divers, avec des points émergents. On rencontre sans surprise, pour les 4/5, les personnes isolées, avec trois sous-familles :

- les familles monoparentales, avec essentiellement des femmes, majoritairement en activité, beaucoup de temps partiels et de vulnérabilité financière ;
- les seniors qui sont là depuis longtemps, qui ont accumulé les années passant des difficultés et qui sont dans une situation d'angoisse forte ou de désespoir ;
- cette population très importante de personnes qui sont prises en charge au titre de l'insertion sociale, sans logement personnel, dans une précarité de vie plus importante, pour certaines d'entre-elles en situation de marginalisation.

Tout cela nous montre combien il est important d'adapter toujours plus notre accompagnement. J'ajoute que, neuf mois après 2010, plus de 70 % de ces personnes étaient encore dans le dispositif ; 18 mois après, 58 % de ces personnes.

Nous avons produit un rapport de 80 pages qui sera présenté publiquement le 18 septembre à Lyon. À notre connaissance, c'est la seule étude qui porte sur un échantillon aussi important avec des items d'enquête assez précis pour que nous en retirions des conclusions au-delà de simples impressions.

### **Qu'est-ce qui ressort de façon dominante ?**

- Le dispositif est méconnu, principalement par les bénéficiaires, et même au-delà (je parle des personnes qui sont dans le dispositif) ;
- la complexité technique du dispositif est largement méconnue. Elle fait des ravages dans la mesure où les personnes ne se situent pas et ne se sentent pas incluses dans un terrain repérable. Les bornes ou les repères de leur vie civile, en tant que personnes en difficulté, sont très mouvants et ne les aident pas à se situer, donc à se projeter. C'est un défaut d'information sans doute. Les courriers que nous envoyons à ces personnes, pour les inviter à prendre contact avec des référents ou pour leur signaler qu'elles ont pris des distances et qu'on a besoin de les revoir, sont souvent abscons. Elles ne s'y retrouvent pas ;
- la volatilité de ressources fait du mal. Il est difficile d'avoir un budget sans savoir de quoi sera fait le mois prochain ;
- les allées et venues dans le dispositif en fonction de l'évolution des situations en particulier sur le passage des droits et devoirs ;
- l'évolution des ménages qui provoque de grandes difficultés lorsque les indus doivent être recouverts ;
- un revenu de survie qui permet de répondre difficilement aux besoins primaires. Les tensions et les arbitrages insupportables que cela occasionne sur la santé en particulier puisque 38 % des personnes interrogées ont rencontré d'importants problèmes ;
- un recours massif aux aides extérieures surtout pour les personnes les plus en difficulté (entourages plus que les institutions elles-mêmes) ;
- le sentiment de solitude et d'isolement. La solitude est le mot clé de ce rapport ;
- la stigmatisation qui peut aller de pair avec un réflexe de honte ou pire, de concurrence entre les bénéficiaires. « Pourquoi suis-je dans cette situation alors que mon voisin qui ne fiche rien perçoit des droits que je ne perçois pas ? »
- une désocialisation (stratégie d'invisibilisation : je m'efface du paysage).

### **Plus objectivement, comment le dispositif RSA est-il un levier vers l'emploi ?**

On note que dans la société, il faut tordre le cou au jugement collectif sur les bras cassés, sur la fuite devant le travail. Il y a un attachement très fort à la valeur travail. Une activité réelle de ces bénéficiaires : 56 % des personnes ont travaillé au cours des 18 mois. Les 44 autres n'ont pas été mis en situation de travail. Pour 70 %, c'est du travail à temps partiel ou à courte durée ou à un contrat aidé. On est donc loin du droit commun. Ce sont des emplois peu rémunérateurs qui ne permettent pas d'accéder à l'autonomie.

Sortir du RSA ? 42 % sont sortis du dispositif après la période des 18 mois. 25 % restent allocataires. Les gens qui en sont sortis mais qui ne sont pas allocataires du RSA n'ont pas pour autant besoin de minima sociaux.

L'amélioration des situations financières est faible mais réelle. Le dispositif RSA permet une augmentation significative des revenus des foyers qui en bénéficient. Pour autant, si 17 % des foyers disposent de ressources supérieures aux bas revenus, force est de constater que c'est l'intensité de la pauvreté qui est soulagée et non pas la fin de la pauvreté. La cause du mal est toujours là. Cela s'explique de façon mécanique : ce sont les personnes les moins favorisées, sans autres ressources, qui bénéficient de cette hausse absolue des moyens - mais quand on parle de 450 €, ce n'est pas difficile de monter à 17 % et encore... pour une très faible partie de la cohorte.

Le RSA activité est incontestablement le lieu où l'on voit le plus d'items favorables tout au long de l'étude sur le ressenti, la dynamique, l'accompagnement, le regard des personnes sur leur situation.

Pour conclure, je voudrais apporter quelques précisions. Sur 100 % des 2000 bénéficiaires, dont la situation a été connue par l'étude, 23 % seulement n'ont pas cherché d'emploi. 77 % ont été dans une démarche d'intensité variable, d'accès ou de dynamique vers l'emploi. 50 % ont travaillé dans les 18 mois d'une façon ou d'une autre.

Plus de 60 % ont été suivis par un conseiller. Je suis vice-président d'un département qui a voulu depuis longtemps que la priorité soit donnée à la loi c'est-à-dire au fait que chaque bénéficiaire bénéficie d'un référent. Nous sommes à 100 % mais plus si on compte les gens qui ne sont plus bénéficiaires. Il semble que c'est dans le Pôle emploi droit commun que se trouve peut-être une faiblesse, une difficulté, une défaillance. C'est la conclusion que nous portons.

60 % des personnes bénéficiaires ont un contrat d'insertion ; ce taux remonte depuis le début du RSA. En 18 mois, 42 % des personnes qui avaient été identifiées en mars 2010 dans le dispositif RSA n'y sont plus en septembre 2011. Outre le fait que 73 % des RSA socles sont restés dans le dispositif, ne sont pas dans la moyenne des 42 % sortis, 26 % de sept personnes ont actuellement des revenus qui sont au-dessus du seuil ; 22 % des ressources non appréhendées et 50 % sont sous le seuil. Sur 42 % de personnes sorties, seulement un quart d'entre elles peuvent être considérées comme au-dessus. C'est très peu. Seulement 10 % de ces 42 % sont inscrits durablement à Pôle emploi.

Le rapport des choses intéressantes sur les typologies, les profils des personnes énonçant huit groupes statistiquement pertinents mais qui ont tous en commun, de se retrouver majoritairement dans la catégorie des personnes seules, seules avec enfants, seniors ou de tous âges sans abri ou logement personnel.

#### **Quelques préconisations :**

- l'accès à l'information ;
- l'irrégularité des revenus avec une proposition de travailler sur les avances aux droits supposés ;
- les indus parce qu'ils correspondent parfois à des télescopages, en relation avec les allocations logement, en décalage avec les différentes chronologies administratives ;
- la prise en compte des revenus des jeunes inclus dans le foyer (apprentissage, début de carrière, petit job...)
- l'accès durable à un emploi valorisant avec un accent mis sur la professionnalisation des métiers ;
- comment remédier à l'effet de stigmatisation sans doute par une communication plus équilibrée ;
- la question de l'isolement avec un effort à porter sur les accueils collectifs et les lieux ressource ;



- solidarité et soutien - comment travailler avec le réseau personnel des allocataires les plus en difficulté, les associations ;
- les enjeux de l'accompagnement - jusqu'où faut-il aller ? Jusqu'où avons-nous le devoir d'aller ? jusqu'où aller chercher la personne ?
- la participation des allocataires dans les instances.

Voilà ce que j'ai pu retirer de cette étude. Elle est volumineuse et je n'ai pas pu rendre compte de l'aspect qualitatif de ce document, extrêmement riche. Le statut est ouvert. Je pense qu'il enrichit vos réflexions et nous montre les limites de l'action du RSA sur la grande pauvreté et un travail de droit commun.

**Etienne Pinte** : Merci pour cette intervention passionnante. C'est la première fois, en matière de RSA, que l'on commence à avoir une esquisse de réflexion et éventuellement de recommandations. Ceux qui le souhaitent peuvent aller à Lyon le 18 septembre pour la présentation de ce rapport. Je les y invite.

**Albéric de Lavernée** : C'est ce jour-là que le rapport sera mis en ligne, sur : [http://www.mrie.org/personnes-en-difficultes/detail\\_doc.asp?id=141](http://www.mrie.org/personnes-en-difficultes/detail_doc.asp?id=141) (une synthèse est disponible sur le site du CNLE).

**Jean-Guilhem Xerri (personne qualifiée)** : D'abord, je voudrais vous remercier pour l'attention que vous avez portée à la mesure du ressenti des personnes, ce qui est assez rare, et combien vous avez fait ressortir l'importance du lien personnel, direct dans le processus. Concernant le dernier item de vos diapositives, vous dites que l'aspect incitatif n'a pas été mesuré. Avez-vous connaissance d'autres études où cet aspect incitatif a été évalué ?

**Albéric de Lavernée** : Non ! En revanche, ce qui est intéressant, c'est le jugement que les personnes portaient sur le RSA dont elles bénéficiaient. On peut donc supposer que c'est une part de leurs motivations. Pour à peu près 50 % : « ça m'aide » ; pour 30 % : « ma situation n'a pas changé » ; pour 18 % : « c'est nul ou on se fiche de moi ! » Cette dernière réflexion, je l'entends bien car j'entends derrière, tout ce qu'il y a comme vibrations. C'est une rhétorique qui dit : « je n'y arrive plus, je suis dépassé, je ne peux plus avoir un discours rationnel sur ce qui m'arrive. »

**Jean-Baptiste de Foucauld** : Merci aussi pour la sensibilité du travail qui est très intéressant et instructif.

- Vous avez parlé d'un accompagnement qui est fait à 60 %. Pourquoi pas 100 % ? avez-vous investigué sur ce problème qui est assez central ?
- Quel lien avec les contrats aidés ? quel impact sur les personnes ? les retours à l'emploi ?
- Avez-vous regardé l'articulation avec les autres dispositifs, indemnisation du chômage, ASS... Ce qui sort de cette étude est assez contraire avec les stéréotypes que l'on a véhiculé ces derniers temps. Il se passe beaucoup de choses dans le RSA, il y a de la vie. Est-ce que le fait que l'on ait raccourci la période d'indemnisation du chômage a un effet sur notre sujet ?

**Albéric de Lavernée** : 50 % ont travaillé un mois, trois semaines, six mois... Mais, il y a dans l'étude parfois une confusion entre accompagnement et contrat d'insertion. Dans le Rhône, nous sommes à 100 % d'accompagnement mais nous sommes à 60 % de contractualisation. Il y a effectivement des imprécisions dans l'étude qui vont être levées. Je confirme qu'il y a encore des difficultés dans le droit commun de Pôle emploi qui sont d'ailleurs clairement évoquées par nos amis de Pôle emploi. Ce qui fait que,

paradoxalement, ce sont les personnes au RSA socle qui ont le plus de prise en charge en termes d'accompagnement et de référent parce qu'il n'y a pas le choix.

Concernant l'incitation, il y a aussi cette question de la concurrence entre les travailleurs et le sentiment de minorisation qu'ont les personnes (« il y a du chômage partout, c'est pas à moi que l'on va donner du boulot ! ») C'est un élément non incitatif.

**Liliane Develay** : L'étude n'a pas mesuré l'articulation avec les dispositifs notamment ceux d'indemnisation de fin de droits. C'est une question de fond puisqu'il est question de fondre l'ASS dans le RSA.

Sur la question de l'impact des contrats aidés sur la sortie du dispositif, cela dépend toujours de l'emploi, de l'employeur. Toujours est-il que l'emploi aidé est une marche dans le parcours d'insertion professionnelle et, la plupart du temps, on a une évolution dans le parcours. Le contrat de sept heures est un outil supplémentaire dans le parcours d'insertion. Ce n'est pas avec un contrat de sept heures que l'on va sortir avec un emploi en milieu ordinaire ; cependant, qu'il s'agisse d'un contrat de 20, de 30 ou de 7 heures, on a des mécanismes qui se ré apprennent, une expérience à valoriser sur son curriculum vitae. Le contrat aidé est une vraie marche en plus.

**Louis Gallois (Fnars)** : Merci pour la clarté de ce rapport qui d'ailleurs, permet de mettre en place et de confirmer de manière plus scientifique un certain nombre d'intuitions que l'on pouvait avoir à partir des remontées des travailleurs sociaux, des associations du réseau Fnars sur le dispositif de RSA. L'accompagnement est un point absolument clé, puisqu'on passe au niveau des préconisations. J'aurais souhaité savoir si vous aviez des préconisations sur cet accompagnement, sa nature, son intensité, sa fréquence, les acteurs de cet accompagnement, quel rôle les associations peuvent-elles jouer. Nous pensons que c'est une de nos responsabilités. Le rôle des accompagnateurs ne peut-il pas être également un rôle de vigie qui permet au « bénéficiaire du RSA » de se situer dans un environnement extrêmement complexe pour lui. Comment l'accompagnant peut-il établir le lien avec le monde dans lequel le bénéficiaire ?

**Albéric de Lavernée** : Dans le département du Rhône, nous avons mené une étude très fouillée sur la qualité des suivis. Nous avons le souci de mesurer, au-delà des aspects quantitatifs, ce qui se passait réellement sur le terrain quand on confie des bénéficiaires à un référent. Quels moyens celui-ci met-il en place ? Quelle formation a l'agent ou le responsable qui reçoit, travailleur social du département ou issu d'une association ? Depuis des décennies, nous avons en effet fait le choix de travailler avec les associations de manière très étroite, en particulier dans le PDI départemental.

Nous mesurons qu'il est très difficile de discerner la réalité de l'exercice derrière les chiffres, derrière les mécanismes. Certes, 100 % des bénéficiaires du département sont censés être reçus ou en contact une fois par mois avec leur référent. Au-delà du rôle légal du référent, il y a l'accompagnement dans l'emploi. Il y a la question de la prise en compte du milieu de vie des personnes. L'accompagnement, c'est aussi la prise en compte des entourages qui accompagnent les personnes. C'est dans le PTI, pacte territorial pour l'insertion, que la plupart des départements ont bouclé, qu'il faut chercher des collaborations avec les acteurs de l'insertion. Il faut construire une collaboration, adaptée à chaque personne, une multi opérabilité sur le territoire. C'est bien un des aspects importants à élaborer. Certes, il y a encore du chemin à faire pour que cela devienne un service multi entrées proposé à la personne.

**Liliane Develay :** Nous avons l'an passé, mandaté un cabinet pour évaluer la qualité de l'accompagnement qui était fait à destination des bénéficiaires du RSA dans le Rhône, dans nos propres services et dans les associations que l'on subventionne pour cette mission. Nous avons eu ainsi un regard assez large de notre outil et nous avons pu étudier l'ensemble de notre organisation.

Nous avons une vraie diversité d'accompagnement (création d'activités, publics marginalisés, troubles psychologiques...) et nous essayons d'avoir une approche «cousue très fin » pour les personnes. Nous avons retravaillé sur la qualité du contact avec les personnes qui doit être un entretien physique (chacun avait parfois sa grille d'interprétation). Nous avons voulu instaurer de la souplesse dans cet accompagnement : le cadencement est différent selon l'évolution de la personne. On peut allier l'individuel et le collectif pour travailler sur l'estime de soi, sur tous les leviers que peut apporter le collectif. Nous avons essayé de travailler sur une précision de la commande des personnes qui travaillent avec nous pour que le parcours et l'accompagnement soient le plus pertinent possible.

Notre réseau compte plus de 100 structures accompagnant, 150 offrant des actions diverses... C'est difficile de s'y retrouver quand on est professionnel dans son bureau avec des personnes à accompagner quotidiennement. Nous travaillons sur le réseau, à l'élaboration d'une culture commune. Nous mettons en place des forums, des temps de réflexion communs avec les professionnels. Nous travaillons aussi sur notre outil d'évaluation en rencontrant des personnes, en allant sur site pour voir comment les dossiers sont construits. C'est ainsi que nous améliorons l'accompagnement que nous proposons.

**Etienne Pinte :** Ce problème de l'accompagnement est fondamental. S'il n'y a pas suffisamment d'accompagnement, dans les cas de désespérance, c'est le suicide. Nous avons connu cela dans notre département avec un homme qui s'est suicidé devant la Caf des Yvelines. Il y a quelques années, nous avons également été traumatisés par cette mère seule, avec trois enfants, à Istres, qui avait été expulsée et qui s'est jeté par la fenêtre. Même si parfois, nous avons l'impression que la personne ne répond pas, c'est qu'il y a un problème. Il n'y a que le contact physique, au cas par cas, qui permet d'essayer de sortir la personne d'une situation vraisemblablement gravissime dans laquelle elle se trouve. Bien sûr, c'est un énorme travail, à géométrie variable. C'est du cas par cas, c'est un investissement difficile, lourd, de longue haleine, mais il est important d'essayer de sortir nos concitoyens qui sont dans la grande misère.

**Patrick Boulte :** C'est normal qu'il n'y ait pas 100 % d'accompagnement des titulaires du RSA. En effet, il y a ceux qui ne cherchent pas à augmenter leur quantum de travail, pour un certain nombre de raisons, et qui sont au-dessus du seuil de référence de revenus, qui ne demandent pas d'accompagnement. Est-ce que cette réalité est respectée dans le Rhône ? Est-ce qu'on n'oblige pas à l'accompagnement des personnes qui sont dans des situations stabilisées de travail, notamment à temps partiel ?

Au début du RSA, nous avons, au CNLE, demandé que les revenus de référence soient attribués par un système mensualisé. On n'a fait aucun progrès depuis car cela reste trimestrialisé. Les personnes qui passent d'une situation d'indemnisation Unedic pour activité réduite au système du RSA passent d'une référence mensuelle à une référence trimestrielle, avec les conséquences que cela peut avoir sur la capacité de gérer cette ressource. N'est-ce pas du rôle du CNLE de renouveler cette demande faite il y a trois ans ?

**Didier Piard** : Je me félicite de ce rapport car il est fort intéressant et fait la suite de nombreux rapports territoriaux sur la situation des personnes. Ce que vous dites sur le ressenti des personnes est très important à prendre en compte. Mais cela fait 10 ou 15 ans, au-delà du RSA, que l'on se pose ces mêmes questions. Il faut effectivement réformer profondément l'accès à l'emploi, notamment et je m'adresse au président du CNIAE, des structures d'insertion par l'activité économique. Quand on voit le nombre de gens qui sont dans ces structures qui font un travail qui leur plaît, avec un salaire en dessous du seuil de pauvreté.

On parle de première marche mais le problème, c'est que c'est toujours la première marche ! La deuxième, c'est le retour à l'emploi. Ne pourrait-on pas penser à un dispositif qui permettrait de pérenniser ce type de structure et, au lieu de faire 400 000 contrats aidés l'année prochaine, n'en faire que 200 000 à plein temps ; de permettre aux gens de rester un peu plus que 18 mois parce que sur les territoires, lorsqu'ils sortent, il n'y a pas de boulot. Il faudrait que l'on ait une question de fond là-dessus. Ces personnes souffrent profondément ; elles ont des compétences. Je ne suis pas certain que cela coûterait beaucoup plus cher à la collectivité si ces gens restaient. Quand on est dans un dispositif pérenne, on sort quand on a envie de sortir, quand on a un autre emploi. Quand on n'a pas le choix, on sort pour retourner au chômage.

Je souhaiterais aussi que l'on réfléchisse car l'entreprise est là, sur le développement des contrats en alternance, aussi pour ces publics-là. Pour les publics qui ne sortiront jamais des dispositifs, il y a une autre réflexion à part à mener.

**Albéric de Lavernée** : Dans le département du Rhône, il est vrai que le nombre de personnes qui sont sorties du dispositif, qui ne sont pas dans le système des droits et devoirs, est très marginal. Il n'y a donc pas d'accompagnement financier, d'engagement au-delà de ce que le législateur nous a demandé, c'est-à-dire de prendre en charge les personnes qui sont sous le seuil des 500 €. C'est pour cela que je distingue accompagnement et référent. La loi nous oblige à proposer un référent à chaque bénéficiaire dans les départements. Nous avons 53 000 personnes qui sont dans le dispositif RSA dont 44 000 payés ; 33 000 bénéficient d'un accompagnement légal.

Arrivée de Mme la ministre.

### **Intervention de Mme Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion**

- présentation du projet d'organisation de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- échange avec les membres du CNLE

**Etienne Pinte** : Je suis heureux d'accueillir Mme Carlotti, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, qui va nous exposer ce qu'attend le Gouvernement, et son département ministériel en particulier, du CNLE en ce qui concerne la conférence nationale qui aura lieu les 12 et 13 novembre prochains.

**Marie-Arlette Carlotti** : Merci Monsieur le président.

La pauvreté s'installe en France avec 3 millions de nos concitoyens qui sont au chômage, avec plus de 8 millions de Français qui ont un niveau de vie inférieur à 950 € par mois. J'ai lu et apprécié le rapport que vous avez fait sur le « reste pour vivre » et je sais qu'il y a d'autres facettes de la pauvreté. Excusez-moi d'aller au plus pressé.

Nous héritons en même temps d'une situation où la pauvreté s'installe dans toutes les couches de la population, les jeunes, les enfants, les familles en particulier, les familles monoparentales, l'ensemble des travailleurs précaires qui ont dans la tête, la peur de tomber dans une situation d'extrême précarité, voire de se retrouver sans rien. Voilà le climat que nous avons actuellement.

Nous avons aussi le contexte de défiance, de stigmatisation, de culpabilité, que nous avons fait en France dans les derniers mois et d'où il faut sortir le plus vite possible. Notre système de solidarité ne prend plus en compte suffisamment les personnes en situation de handicap, voire même quelquefois nos difficultés administratives, notre rigueur, notre complexité administrative les repousse. Nous avons eu des drames, y compris cet été, de personnes qui avaient de trop perçus, en situation administrative difficile - je respecte les fonctionnaires qui ont fait leur travail - mais par manque de liens, cette personne s'est malheureusement immolée devant la caisse d'allocations familiales, dans la consternation des gens présents. C'est le résultat d'une mauvaise prise en charge individuelle, d'une incompréhension d'une administration qui applique les règles mais des règles trop dures et trop complexes. Les Français n'ont toujours pas et pas tous les mêmes chances, n'ont pas le même parcours, n'ont pas la même vie, les mêmes atouts lorsqu'il arrive un accident de la vie.

Notre système de solidarité est fondamental dans la République, comme les dispositifs de prévention tout au long de la vie, les dispositifs de traitement de sortie de la pauvreté. Si on se réunit, c'est pour lancer quelque chose, pour refuser ensemble - c'est le souhait du Gouvernement - que la pauvreté soit une fatalité en France. Le président de la République, lorsqu'il était candidat, s'était engagé à faire un plan quinquennal de lutte contre la pauvreté ; il s'est ré engagé depuis son élection à la présidence de la République. Le Premier ministre s'est engagé et a présenté dans son discours de politique générale, devant les parlementaires, ce **plan quinquennal** qui aura donc lieu. Il sera précédé d'une **conférence**.

Vous allez dire une de plus ! Pas du tout : c'est la concertation, le dialogue, le bilan, le diagnostic avant de poser des pistes et des actions concrètes. Ce n'est pas une conférence de plus. Il faut savoir de quoi nous parlons pour partir sur des propositions précises. Cette conférence se tiendra le 12 et 13 novembre au palais d'Iéna à Paris. Elle marquera une étape essentielle dans la construction de ce qu'ont voulu le président de la République et le Premier ministre dans la réalisation de ce plan pluriannuel. J'attends que ce plan donne un cadre de cohérence à l'ensemble du travail Gouvernemental en termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce n'est pas chaque ministre mais bien quelque chose de cohérent qui va être mis en œuvre ; chaque ministre aura sa part sous la houlette du Premier ministre. C'est une question qui doit être transversale.

Nous n'avons pas attendu de faire un plan quinquennal : d'ores et déjà, des choses se sont faites au sein du Gouvernement, des décisions particulières ont été prises comme l'augmentation de l'allocation rentrée scolaire, la suppression du droit de timbre à l'aide médicale d'État. Des choses sont annoncées aujourd'hui, en relation avec les parlementaires ; une proposition de loi est en train d'être élaborée à l'assemblée nationale sur la tarification progressive de l'énergie ; l'amélioration de la situation des gens confrontés à la pauvreté sera largement prise en compte puisque nous travaillons aussi sur l'encadrement des loyers. Au-delà de ces mesures qui ont déjà été prises, qui sont déjà sur la table, c'est une vision globale qu'il faut apporter, une appréhension globale qu'il faut mener dans ce pays. C'est ce que fera la conférence de lutte contre la pauvreté qui va préparer ce plan quinquennal.

La conférence sera ouverte par le président de la République le 12 novembre et clôturée par le Premier ministre le 13 novembre. Elle sera un espace de débat ; nous avons besoin d'avoir des diagnostics très précis. Ces diagnostics seront menés à la fois par l'État et, si vous le voulez bien, et si vous acceptez la mission que je peux vous proposer, par le CNLE. Les thèmes de travail que nous avons retenus ne sont pas encore exhaustifs. Nous avons décidé de travailler de manière transversale et de ne pas parler population par population. Il faudra sans doute que nous ayons un créneau pour certaines populations spécifiques ; il y a des particularités qu'il faudra certainement aborder. Parmi les ateliers que je vous propose, un n'est pas évoqué mais peut-être faudrait-il y réfléchir : la pauvreté concernant la jeunesse et les enfants - les chiffres qui viennent de tomber sont particulièrement dramatiques. Peut-être faudrait-il se pencher spécifiquement sur cette population ?

Nous proposons des thèmes transversaux, six thèmes de travail et six ateliers :

- **le logement et l'hébergement** - nous avons tenu avec Cécile Duflot et Dominique Bertinotti à rendre public le rapport de l'Igas sur les aides au logement. Nous l'avons fait le 24 juillet. Ces aides bénéficient à plus de 6 millions de personnes pour un coût proche de 16 milliards d'euros. Ce dispositif a toujours été dans notre pays essentiel pour la redistribution, notamment à l'égard des ménages les plus défavorisés. Lorsque nous avons regardé ce rapport, nous avons constaté que ces aides ne remplissaient plus les fonctions pour lesquelles elles avaient été créées. Il y aura donc une vraie remise à plat de l'ensemble de ces aides. Aujourd'hui le logement, en particulier le parc privé, augmente considérablement ; les dispositifs qui ont été mis en place il y a plusieurs années ne correspondent plus à la réalité de la situation économique et à la réalité de la situation sociale des gens. D'autres outils, comme l'encadrement des loyers, prévus dans le projet de loi qui a été présenté au conseil des ministres en août, sont en place. Il sera important d'en parler pour mettre le tout en cohérence dans un atelier spécifique sur le logement et l'hébergement.

- **La santé et l'accès aux soins.** C'est pour nous fondamental. Un Français sur six déclare qu'il renonce à des soins faute de moyens d'y accéder. Les soins les plus visés sont les soins dentaires, les lunettes, les soins de spécialistes. On renonce d'autant plus à ces soins que les assurances ont une faible part dans ces domaines. Le fait de ne pas avoir de logement donne des risques supplémentaires pour certaines maladies et accroît les addictions, en particulier à l'alcool ou à la drogue. La réduction de ces inégalités en matière de santé, l'amélioration de l'accès aux soins pour tous, en particulier pour les plus modestes, sont un enjeu important pour le Gouvernement. Nous y travaillerons dans cet atelier pour agir de manière préventive, le plus en amont possible. Nous souhaitons élaborer des propositions concrètes dans ce domaine.

- **L'accès et le maintien dans l'emploi.** L'emploi est une priorité des priorités du Gouvernement et du président de la République. L'emploi pour ceux qui sont le plus éloignés de la situation de l'emploi doit être également la priorité des priorités. En 2010, plus d'un allocataire du RSA sur trois avait un emploi. Nous savons qu'il s'agit d'un emploi précaire, à temps partiel, non choisi, qui ne lui permet en aucune manière une stabilité, une autonomie financière. Souvent, par manque d'accompagnement, la situation est compliquée pour cette personne.

- **L'accès aux crédits et la lutte contre le surendettement.** 11 % des ménages, soit 5 millions de Français, ne recourent pas au minimum des services bancaires qui sont pourtant prévus par la loi : le fait d'avoir un compte, un chéquier, une carte bancaire... Trop peu de données existent dans ce domaine sur la protection effective des ménages

modestes qui contractent des crédits renouvelables, sur le montant des frais d'incidents bancaires. Les ménages les plus pauvres payent encore plus cher les services. C'est d'ailleurs ce que vous dites dans votre rapport sur le reste pour vivre et c'est ce que défend depuis longtemps votre président lorsqu'il parle de la double peine, faisant un lien avec ses combats passés et ses combats présents. Oui, la double peine est particulièrement dans ce domaine mais elle infuse dans l'ensemble des domaines concernant la situation des pauvres.

• **L'accès aux droits.** Là aussi, il y a une injustice terrible. Alors que l'on a stigmatisé les gens qui étaient en situation de pauvreté, on se rend compte qu'ils ne vont même pas chercher leurs droits, qui sont pourtant des acquis pour eux. C'est tout de même un comble ! On les montre comme des gens qui profitent de l'État ; dans la réalité, lorsqu'on regarde les chiffres, c'est tout l'inverse qui se passe. Nous allons rétablir la vérité mais nous n'allons pas faire que cela. Nous allons essayer de travailler sur les recours, la complexité des dispositifs -peut-être est-ce pour ces raisons que les gens n'y accèdent pas- le manque d'information, la stigmatisation, les mauvaises coordinations d'un service à l'autre, la mauvaise adéquation aux besoins des personnes qui sont en situation de difficultés... Tout cela doit être posé sur la table. Il faut aussi que nous sollicitons, particulièrement sur cette question, la parole des personnes en difficulté. Et vous avez une expérience très importante à nous faire partager. Vous avez créé le huitième collège. Il est très important que dans cette conférence nationale, les personnes puissent s'exprimer. Vous aurez des propositions à nous faire pour que nous puissions les mettre en situation d'expression sans les marginaliser. Pas question de les mettre en situation de faiblesse. On s'adresse d'abord et avant tout aux « utilisateurs ». Votre expérience sera très profitable, tout de suite, au moment d'élaborer les groupes de travail et les tables rondes.

Dans cette table ronde, on parlera bien entendu des revenus, des minima sociaux. C'est certainement quelque chose qui fâche au moment où l'on a des difficultés, où l'on regarde l'équilibre du budget de l'État mais nous aborderons toutes les questions, celle-là en particulier.

• **La gouvernance et le rôle des acteurs locaux.** Des initiatives nombreuses partent de tous les côtés sur le terrain. Elles sont riches, innovantes. La plupart du temps, elles nous donnent de sacrés modèles, de sacrés exemples mais il y a une coordination à trouver, une solidarité entre nous et une coordination à tous les niveaux. Il y a un problème de gouvernance à travailler ensemble.

Cette conférence nationale devra déboucher sur **des priorités d'action**. Un comité interministériel sera convoqué à la suite de cette conférence pour en tirer les pistes concrètes. Le plan pluriannuel sera annoncé par le président de la République en tout début de l'année prochaine (plus tôt fin janvier).

Ce plan sera une véritable synthèse de l'action interministérielle, **avec trois objectifs :**

- prévenir les basculements dans la précarité et la pauvreté, ce qui cause des soucis à tant de familles en France ;
- améliorer la vie quotidienne des personnes pauvres pour lesquelles il devient de plus en plus difficile de joindre les deux bouts et de trouver une lueur d'espoir ;
- faciliter leur sortie de la pauvreté, les accompagner, être avec eux, ne pas les lâcher.

Je suis venue vous demander votre implication dans ce processus, avant même de mettre en place ces ateliers, au moment de les affiner ; je souhaite que le CNLE participe

à tout ce travail d'élaboration, au travail de diagnostic, mais aussi pour dégager les pistes pour le plan quinquennal. C'est votre véritable intégration dans le travail. C'est ici le lieu naturel de partage des connaissances et de propositions ; c'est l'endroit où vous avez énormément travaillé. Vous avez produit de nombreux rapports, dont le dernier nous a été présenté il y a 15 jours. Tout le travail que vous avez mené doit être utilisé de manière à ne pas prendre de retard. Je vous propose de désigner en votre sein, peut-être pour chacune des thématiques, un chef de file qui portera le bilan et qui peut-être pourra dégager des pistes. En effet, le bilan ne suffira pas. Ce travail que vous avez mené sera confronté à celui de l'État, que nous allons mener avec l'ensemble des ministres concernés, qui également vous associeront.

D'ores et déjà, nous allons créer des groupes de travail par thème dans chaque ministère, avec une personnalité phare qui va mener le travail préalable. Voyons donc comment, avec votre chef de file, de la façon dont vous voulez vous organiser, et avec chaque ministère, on peut partir très en amont pour un travail en commun. Ce n'est pas une usine à gaz que je vous propose ! Des groupes de travail, une conférence avec des ateliers, et un plan quinquennal. Je ne perds pas l'objectif de vue mais c'est pour faire en sorte que l'on avance ensemble et que l'on soit prêt en janvier 2013.

Le diagnostic et les propositions que nous devons faire, pour que nous ayons le temps d'en débattre, doivent être réalisés début octobre. De votre côté, vous avez tout le matériel : le travail que vous avez déjà réalisé.

Concernant la participation des bénéficiaires, vous êtes en avance. Nous ne le sommes pas. Nous attendons vos pistes. Nous ne ferons rien sans les bénéficiaires. Proposez-nous donc les méthodes de travail. C'est votre deuxième réunion avec le « huitième collègue », et je les remercie d'être présents. Vous pouvez déjà en tirer tous les bénéfices, vous savez tout ce qu'il y a comme intérêt. Les personnes qui sont là ne sont pas les porte-parole de l'ensemble des gens en situation de précarité. Mais puisque vous avez vécu ces processus, vous êtes plus à même de nous dire ce que vous avez ressenti et les difficultés que vous avez rencontrées. Au niveau de la méthodologie, du respect de la parole, de la façon dont on va entendre cette parole, nous avons vraiment besoin que vous nous fassiez des propositions.

Il faut que l'on appelle à un sursaut national sur la lutte contre la pauvreté. Il nous faut redonner une valeur à l'action de solidarité, à l'action citoyenne, à la protection des plus fragiles. C'est l'intention du plan quinquennal. À la fois, on donne des mesures concrètes, précises qui vont pouvoir s'appliquer, année après année, sur cinq ans, de manière pragmatique et claire mais aussi que l'on fasse entendre que l'on n'accepte pas la pauvreté en France, que l'on ne se résigne pas à accepter la difficulté des Français. Nous voulons un plan ambitieux et nous l'aurons. Mais nous ne sommes pas naïfs. Le contexte économique est difficile. Il nous obligera à faire des choix, en tout cas, à les programmer, à les planifier et à faire un calendrier.

Donc, de l'ambition et aussi du réalisme programmé, planifié et réalisable, année après année. J'essaierai de ne pas faire comme certaines grandes lois précédentes dont je m'occupe qui sont des grandes lois de la République, que l'on a lancées il y a longtemps, en 2005 par exemple, et que l'on a laissé filer - je parle de la loi sur l'accessibilité et le seul handicap qui me tient à cœur. L'échéance arrive aujourd'hui sans que rien n'ait été managé. On se rend compte, si on lance un plan quinquennal, qu'il faut marquer, année après année, où l'on en est, comment on avance, où prend-on des retards. J'espère que nous le ferons ensemble. Je vous remercie par avance de votre collaboration. C'est un travail important que je vous demande. La tâche est immense mais, parce que la tâche



est immense, il ne doit pas sortir quelque chose de confus, d'énorme. Il doit sortir quelque chose de pragmatique pour que dans cinq ans, on puisse dire que tous ensemble, nous avons avancé.

**Etienne Pinte** : Merci beaucoup Madame. Au travers de vos propos, nous sommes totalement en phase en ce qui concerne le travail que nous avons effectué depuis plusieurs années. Mais il y a un problème de méthodologie. Comme je l'ai dit à la ministre l'autre jour, je souhaite qu'elle m'adresse une lettre de commande très ciblée, très pointue de façon à ce que l'on ne refasse pas tout le travail que nous avons déjà fait sur un certain nombre de ces thèmes. Il faut donc que la commande soit très précise, très affinée et très ciblée. Je vous proposerai une méthode de travail pour mettre sur pied, le plus rapidement possible, ces fameux groupes de travail.

Quels pourraient donc être les chefs de file, les rapporteurs sur les six thématiques pour, qu'à la lumière de la lettre que va nous envoyer la ministre, on puisse se mettre au travail le plus rapidement possible ? Je tiens beaucoup à ce que, dans les six groupes de travail qui vont se réunir, il y ait au moins un représentant à chaque fois des accueillis car ils ont, non seulement leur mot à dire, mais ils vont pouvoir enrichir notre débat bien de notre diagnostic puisqu'ils vivent au quotidien toute ces problématiques sur la pauvreté et l'exclusion.

**Sonia Marcelot (conseillère régionale Champagne-Ardennes)** : Je représente l'Association des régions de France. Merci, Madame la ministre, de nous rencontrer dès à présent car c'est vrai que la tâche est immense. J'ai entendu, dans votre intervention, parler de partenariat. Je pense que sont donc sous-entendues les collectivités. Je sais que, dans le programme de François Hollande, la priorité est la jeunesse. Mais je pense aussi aux femmes. Récemment, j'ai alerté une ministre de passage dans notre région sur la précarité des femmes qui représentent la majorité des familles monoparentales avec enfants. C'est la future population, très précaire, dans les années à venir, compte tenu de la réforme des retraites. On pourrait avoir une vision en amont, pour l'avenir. C'est aussi important d'y penser. Les régions, de leur côté, mettent à disposition un certain nombre de dispositifs pour les populations au RSA, très précaires. Il est donc très important que, dans ce travail, on englobe les collectivités, communes, conseils généraux mais aussi, les conseils régionaux.

**Louis Gallois (Fnars)** : Sur la représentation du CNLE, je pense qu'il faut travailler de manière plus approfondie et que l'on sache qui va être présent sur les différents thèmes. Le CNLE a une très grande diversité. Un seul chef de file pour faire remonter toute cette diversité, c'est très difficile. Ne faudrait-il pas deux représentants plutôt qu'un ? Il faut aussi que nous sachions quels sont les autres participants aux groupes de travail pour savoir quel est le positionnement au CNLE par rapport à ces autres participants.

**Khalid Alaoui (8<sup>e</sup> collègue)** : Je voudrais remercier Mme la ministre pour sa présence et pour avoir insisté sur notre participation. Je tiens à vous rassurer : notre participation et notre intégration se passent tout à fait normalement. Nous sommes prêts à participer aux travaux de façon honorable.

**Jérôme Vignon (Onpes)** : Mme la ministre, vous avez souligné en conclusion que vous souhaitiez un plan ambitieux mais réaliste. Quelle place les objectifs quantitatifs chiffrés pourront-ils trouver, notamment par rapport à votre souci de suivi sur les cinq ans qui viennent ?

**Maria Théron (8<sup>e</sup> collègue) :** Je vous ai entendu parler Madame la ministre de la stigmatisation. Il est ô combien important pour nous de mettre un frein à toutes ces stigmatisations. On est souvent reconnu comme des assistés. Bien sûr, on est autres. Et ô combien nous préférons avoir un emploi déjà pour la dignité que de rester au RSA.

**Guy Decourteix (CNIAE) :** Je parle au nom du président Yves Censi, qui n'a pas pu nous rejoindre ce matin. Il souhaitait insister sur trois points pour la mise en œuvre et la préparation de ce plan :

- la dimension interministérielle, importante compte tenu de la nature des handicaps contre lesquels il faut lutter ;
- la prise en compte de l'organisation de la lutte contre l'exclusion dans les territoires, notamment à l'échelle départementale, voire régionale. C'est au plus près du terrain que les choses se passent et que l'articulation de tous les partenaires est extrêmement importante notamment pour l'organisation des parcours d'insertion ;
- les structures de l'insertion par l'activité économique souhaitent jouer tout leur rôle dans la conception et dans la mise en place de ce plan. Elles sont à votre disposition pour participer aux groupes de travail.

**Etienne Pinte :** Mme la ministre va nous répondre car elle est obligée de partir dans quelques instants.

**Marie-Arlette Carlotti :** Je ne vous laisse pas seuls ! M. Vilbois, directeur de cabinet est là pour écouter vos premières réactions. Il est important pour nous que le tour de table se fasse. Je pars mais le travail continue.

Bien entendu, le partenariat avec les collectivités territoriales, mais aussi avec l'ensemble des acteurs locaux et des intervenants est très important. Nous lui consacrons d'ailleurs une table ronde pour que l'articulation se fasse au mieux. Oui, la prise en compte de tout ce qui se fait sur le terrain devra ressortir dans cette table ronde mais aussi infuser dans l'ensemble des tables rondes.

Bien sûr, il faut approfondir la façon dont vous vous impliquez dans ce processus. La diversité est là. Ce qui m'intéresse, c'est que les expériences, les expressions, les conceptions soient là dans leur diversité. Ça m'intéresse que tout soit représenté. Je n'attends pas qu'une seule voix, les deux doigts sur la couture du pantalon ! Je compte sur une représentation de l'ensemble de ce que vous représentez par rapport à tout le travail qui a été mené. Faites-nous des propositions sur la composition des tables rondes. Nous allons y travailler rapidement. Nous allons certainement faire présider l'ensemble des tables rondes, à l'exception de celles sur les collectivités territoriales, par l'ensemble des ministres qui sont majoritairement concernés par le sujet. Les ministres ayant été partie prenante se sentiront ensuite engagés pour mener les politiques, année après année. Sur la composition, on est ouvert... Nous entendrons tout le monde. Nous n'allons pas pouvoir faire des assemblées générales mais nous essaierons d'auditionner des gens en parallèle, d'avoir des notes écrites... Nous allons donc bien préciser qui sera autour des tables rondes et nous le ferons avec vous.

Sur le suivi, bien sûr que c'est important. Assurer un suivi, année après année. Cela dépendra des objectifs que l'on se sera assignés à l'issue de la conférence. Mettre en place et réfléchir au dispositif de suivi peut se faire au moment où l'on met en place la conférence. J'espère que le suivi se fera en interministériel, que le Premier ministre tranchera et que l'on aura une veille. Aidez-moi et on fera en fonction des orientations qui ont été prises.

Je remercie Mme Théron et M. Alaoui pour leur intervention. Votre présence est importante ; elle n'est pas symbolique. Je sais que vous savez vous faire entendre lorsque vous êtes autour d'une table et combien vous avez adhéré à ces travaux ! Je veux qu'il en soit de même dans la conférence. Il y aura des ministres, des personnalités, des gens hyper importants... Le plus important est bien ce que vous allez nous dire. Votre parole doit être écoutée avec la plus grande attention mais elle doit aussi être prise en compte concrètement. Il faut donc que l'on vous réserve une parole qui ne soit pas une parole entre parenthèses mêmes si elle est polie, amicale. Je sais que vous ne vous laissez pas faire, que vous êtes là pour faire avancer les choses, non seulement pour vous à titre personnel mais aussi de manière collective. Nous en tiendrons compte.

*Départ de Mme la ministre.*

*Remise par Maria Théron d'un document réalisé par ATD Quart Monde, « Les idées reçues sur la pauvreté et les pauvres ».*

*Poursuite du tour de table.*

**Michel Vilbois (directeur de cabinet) :** Il est important de prendre en compte les travaux préparatoires réalisés par le CNLE à la fois en termes de diagnostic et aussi de propositions. Nous en avons pris connaissance au cabinet depuis plusieurs semaines. L'idée est de ne pas perdre de temps à refaire ce que vous avez fait, vous collectivement au titre du CNLE et chacune des associations, collectivités, organismes, organisations professionnelles, observatoire, syndicats... qui compose votre assemblée. D'où notre souhait d'associer directement le CNLE dans ses différentes composantes à ce travail de diagnostic et de propositions.

Je précise que la thématique de l'enfance, de la jeunesse et de la lutte spécifique contre les phénomènes d'exclusion de ce public est un thème à part entière (ce qui fait donc sept et non pas six thèmes). Sur chacun de ces thèmes, nous souhaitons qu'au sein du CNLE, dans le cadre de sa représentativité, sans réduire nécessairement à une seule tête, que dans chacun de ces thèmes qui fera l'objet d'un groupe de travail, animé par une personnalité qualifiée extérieure à votre conseil, vous puissiez désigner un ou plusieurs membres qui viennent présenter les travaux réalisés dans le cadre du CNLE et les propositions, thème par thème, que vous avez déjà faites dans ce domaine. L'idée est vraiment de s'appuyer sur le travail d'ores et déjà existant au sein de ces groupes de travail auxquels nous souhaitons donner toute la place au CNLE et à ses membres.

Les personnes accueillies, usagers, bénéficiaires qui sont présentes dans votre huitième collège doivent avoir toute leur place dans ce processus. Un certain nombre d'associations, membres du CNLE, nous ont fait des propositions de méthodes qui nous correspondent tout à fait. Charge pour elles d'organiser cette prise de parole et de proposition des personnes bénéficiaires qui viendront, le moment venu, dans ces groupes de travail apporter non seulement leurs témoignages mais aussi leurs propositions et bien entendu, leurs critiques que nous sommes prêts à entendre.

**Matthieu Angotti (Fnars) :** En tant que co-président du groupe de travail sur la question de la participation avec Bruno Grouès, il est important qu'il y ait une pluralité de vos représentants dans les groupes de travail, que vous ne soyez pas seuls (au moins deux par groupe).

Concernant l'apport des territoires, il ne faut pas donner le sentiment que la conférence est parisienne. Peut-être faudrait-il confier aux membres du CNLE de consulter leurs bases, leurs réseaux associatifs, départements, régions, communes ? Nous avons des

conseils consultatifs régionaux des personnes accueillies qui existent et qui peuvent faire remonter des analyses, des expertises. Il faut bien penser à faire ce travail en amont.

**Etienne Pinte** : Il y a sept thématiques, ils ne sont que huit titulaires. Peut-on envisager d'y associer les suppléants ? Il faudra y réfléchir.

**Jérôme Vignon** : Je comprends que les groupes de travail vont être présidés par des personnalités de « rang ministériel ». Ce qui est très bien. Mais ce ne sont pas les groupes de travail du CNLE. Ma question est tournée vers le CNLE et son président : comment l'opinion du CNLE, peut-être après la conférence, va-t-elle pouvoir s'exprimer en tant que telle, avant que les priorités ne soient définies ?

**Michel Vilbois** : Une précision de méthode. Il y a deux temps : un temps de préparation et un temps d'atelier. Les ateliers de la conférence, les 12 et 13 novembre, seront présidés par les ministres en charge des thèmes, au sens des politiques publiques. En amont, il y a les sept groupes de travail sur les thèmes identifiés, présidés par une personnalité qualifiée que le ministre, en charge de la question, nommera. Il a charge de constituer son groupe de travail au sein duquel le CNLE a toute sa place pour y apporter des éléments de diagnostic et des propositions. Il ne nous appartient pas de déterminer la nature et le nombre de représentations du CNLE. Notre objectif n'est pas de limiter les prises de parole. Il faut que ces groupes de travail préparatoires aux ateliers de la conférence puissent être efficaces d'autant que vous avez déjà collectivement accompli un travail important. La prise de parole du CNLE me semble à la fois organisée au sein des groupes de travail préparatoires et, les 12 et 13 novembre, au sein des ateliers présidés par les ministres en charge des questions.

**Etienne Pinte** : Il y aura un problème de coordination puisque le Gouvernement va initier des groupes de travail en amont ; nous-mêmes, aurons nos propres groupes de travail pour alimenter la réflexion. Il faudra à un moment donné que les groupes de travail du Gouvernement et les nôtres puissent se rapprocher de façon à pouvoir faire la synthèse.

**Michel Vilbois** : Le CNLE est totalement libre d'organiser ses propres groupes de travail. Dans notre esprit, et c'est le sens de l'appel de Mme Carlotti, dans les sept groupes de travail préparatoires, le CNLE est représenté par un ou plusieurs de ses membres qui vient présenter les travaux qui ont d'ores et déjà été réalisés et les propositions du ou des membres du CNLE.

**Etienne Pinte** : Nous allons en discuter entre nous pour mettre au point quelque chose d'aussi efficace que possible et simple. Quitte à ce que dans cette réunion du 11 octobre, l'on change l'ordre du jour pour essayer de réunir toutes les propositions du CNLE qui seront adressées aux groupes de travail initiés par le Gouvernement.

**Bernadette Silliau (8<sup>e</sup> collègue)** : Comment cela va-t-il se passer de façon pragmatique ? Pourra-t-on participer à plusieurs ateliers ? Si cela n'est pas possible, peut-on émettre des idées aux autres groupes de parole ?

**Michel Vilbois** : Oui à vos deux questions. La participation n'est pas limitée. Il faut que l'on s'organise pour être efficace et pour cela, il faut entendre la parole des personnes bénéficiaires des dispositifs. L'intérêt de la représentation du CNLE est de porter cette parole lorsque vous ne pourrez pas être présents.

**Etienne Pinte** : Il y a peut-être un problème d'organisation dans le timing. Peut-être faudrait-il que les groupes de travail se réunissent à une heure d'intervalle le même jour

de façon à ce que ceux qui souhaitent participer à deux groupes de travail puissent le faire ? Nous en discuterons.

**Patrick Boulte** : Solidarités nouvelles face au chômage focalise son attention sur l'emploi et sur l'absence d'emploi comme facteur important de pauvreté. Nous avons réclamé depuis longtemps, sans succès, la tenue d'états généraux pour l'emploi, notamment pour essayer de faire cesser cette coupure systématique dans notre pays entre le dialogue social, qui concerne ceux qui ont déjà un emploi, et d'autres instances qui évoquent la situation de ceux qui n'en n'ont pas. Il y aurait donc une liaison à faire entre cette conférence et la négociation qui doit démarrer sur la sécurisation des parcours professionnels mais également la renégociation en vue de la nouvelle convention Unedic car les problèmes sont liés et il y a des articulations à faire. En évoquant le RSA, on a vu le problème du couplage du système du RSA sur le système d'indemnisation du chômage -couplage qui n'est pas fait-il ne faudrait pas que cette conférence approfondisse la césure entre ces deux questions ?

On a aussi évoqué la question des emplois aidés comme outil ou non de retour à l'emploi ordinaire. Pour nous il est très important que, ce qui n'a pas pu être fait pendant la conférence sociale, où il n'y avait d'ailleurs aucun représentant des demandeurs d'emploi ni d'associations qui les soutiennent, qu'on ne recommence pas à nouveau de faire un traitement du social indépendamment du traitement des questions économiques de l'emploi.

**Didier Piard (CRF)** : Je partage le point de vue de Patrick Boulte et en même temps, je me dis que pour la préparation à la contribution de cette conférence, certes on a beaucoup de matériaux du CNLE, des associations mais il va bien falloir que l'on fasse des choix. La conférence ne pourra pas brasser sur chaque thématique l'ensemble de la palette des problématiques qui se posent. Le travail des groupes sera avec le Gouvernement : il faudra donc faire des choix sur les priorités de cette conférence. C'est important pour que la conférence n'aboutisse pas à une sorte de liste à la Prévert.

Par ailleurs, pour mettre des indicateurs dans le cadre du plan pluriannuel, nous avons tout intérêt à faire nous-mêmes, avec le Gouvernement, les choix des thématiques et des points qui seront portés. Que l'on ne ressorte pas avec un nombre de choses tellement importantes, tellement nombreuses que l'on ne retrouve pas ses petits à la fin ! C'est plus qu'une contribution de méthode car elle devra être évaluée, année après année, pour voir si ce plan porte véritablement ses fruits.

**Agnès Naton (CGT)** : Nous partageons bien évidemment la présentation de Mme la ministre. Après elle, nous souhaitons que cette conférence décide d'une feuille de route très ambitieuse au regard des réalités. Nous souhaitons que cette feuille de route se décline très concrètement pour les personnes concernées. Bien évidemment, nous avons beaucoup de choses avec les travaux du CNLE et nous pourrions aussi tirer enseignement de la loi contre l'exclusion de 1998, du Grenelle de l'insertion et de bien d'autres rapports et autres études...

Par contre, j'ai vraiment du mal à entendre votre méthodologie entre le CNLE es qualité et les organismes que nous représentons. J'ai du mal également à bien entrevoir qui participera aux différents ateliers. J'ai bien compris qu'ils seront présidés par les ministres. Il y a avantage au regard de l'engagement que cela représente pour le plan pluriannuel, les décisions et les conclusions. Mais j'ai tout de même un peu de mal avec cette méthodologie.

Après M. Vignon, j'aimerais vous entendre sur les objets chiffrés de manière un peu plus précise au lendemain de l'intervention du président de la République qui a tout de même annoncé des mesures d'austérité. Lorsqu'on s'attaque -il nous faut être de combat pour lutter contre les processus d'exclusion- cela nécessite des moyens. J'aimerais donc avoir plus de précisions.

**Pierre-Edouard Magnan (MNCP) :** Je m'associe à 200 % à ce qu'a exposé Patrick Boulte. Je m'associe également au questionnement autour de la méthodologie que je trouve encore très floue et j'espère que l'on ne va pas empiler les mêmes groupes de travail, CNLE, personnalités extérieures, avec des membres du CNLE et, pourquoi pas, nos propres groupes de travail ! Il serait de bon ton que l'on puisse clarifier et bien organiser. Peut-être que la lettre de commande apportera des éléments mais c'est dans deux mois. Il faut donc accélérer le rythme.

Je suis heureux que la question du revenu en général, et des minima sociaux en particulier, soit clairement à l'ordre du jour. C'est un point crucial et il est indispensable que les usagers des politiques publiques et des structures d'usagers, dont le MNCP, puissent être associés.

Par ailleurs, les diagnostics : on croule dessous ! Cela fait 20 ans que l'on diagnostique. Entre deux, on a fini par partager les diagnostics ; ainsi, on faisait des synthèses de diagnostics partagés. Stop ! Effectivement, il y a des choix à faire. Et le choix, c'est déjà de l'action. Il faut que l'on commence, dès les groupes de travail, à baliser certaines pistes, certains chemins. Le propre du politique, c'est de faire des choix. C'est aussi le bout du politique de prendre des décisions. Concrètement, qu'est-ce qu'on change, qu'améliore-t-on ? Le document sur le RSA est dévastateur par rapport au but. Donc, sur quelles pistes avance-t-on ? Que veut-on travailler ? Que va-t-on mettre sur la table ? Ensuite, j'imagine que le président de la République fixera des caps. Entre ce que nous aurons pu évoquer en amont et ces caps fixés par le président, nous pourrions avancer durant ces deux jours pour avoir des vraies propositions en vue de conseiller le plan quinquennal. Donc, de l'action, des propositions. Ajoutons une pointe d'audace pour avancer de manière positive d'ici à 2017.

**Khalid Alaoui :** On peut s'appuyer sur les travaux déjà réalisés par le CNLE mais, comme il y a six thèmes, nous pouvons nous organiser aussi pour faire des propositions, au sein du CNLE.

**Jean-Baptiste de Foucauld :** Beaucoup de choses ont été dites auxquelles je m'associe. L'idée de travailler sur la méthode est importante. Ça va être plus compliqué que la conférence sociale car les acteurs sont plus nombreux. Il y a donc un travail de méthode à mettre au point assez rapidement sinon, on n'avancera pas.

La question de la formation n'a pas été évoquée. J'aimerais aussi qu'il y ait une place pour l'innovation. Je considère que notre système est à bout de souffle. Il faut sûrement mettre de l'huile, arranger des choses mais il y a un sursaut, au sens organisationnel, collectif à faire. Il faut s'obliger, vis-à-vis des personnes en difficulté. Il y a à élargir les périmètres de la solidarité qui ne sont pas assez larges. Il ne suffit pas de défendre notre système : notre système est ébréché. L'exclusion a cassé notre système. Il faut donc ré élargir le système. Ne faudrait-il donc pas se créer une obligation d'embauche pour les personnes en chômage de longue durée ? Ne faudrait-il pas des formules de contrats plus longues ? Est-ce qu'une part des crédits de la formation ne devrait pas être réservée aux personnes en situation d'exclusion ? Il faut se créer des règles collectives. Il faut un endroit où l'on puisse dire ces choses. Il faut une vraie éthique de la discussion pour

travailler ensemble sur une prise en charge collective d'un problème qui nous a échappé depuis 30 ans. Il faut réussir à faire ce mouvement. Et c'est un grand enjeu.

Un jour, il faudra faire une **méta conférence** : conférence sociale, conférence pauvreté, conférence environnementale... Même combat, construction d'un projet collectif. Il faudra faire la conférence des conférences !

**Bruno Grouès (Uniopss)** : D'abord, dire notre satisfaction puisque le collectif Alerte avait demandé au candidat Hollande ce plan quinquennal. Nous sommes donc très heureux du principe. Après, il reste beaucoup de vigilance sur le contenu mais le principe est déjà une bonne chose. C'est la première fois que le sujet de la pauvreté et de l'exclusion est porté au plus haut niveau de l'État ; le Premier ministre clôturera la conférence. Cela signifie que la pauvreté est devenue un objet politique. C'est nouveau et j'en suis très heureux. J'espère que le haut niveau politique voudra dire que, malgré les finances très difficiles de la France, on obtiendra quand même quelques moyens pour ce plan. Sinon, le président risque d'annoncer des bonnes intentions, de bons sentiments. S'il n'y a que ça, nous serions abominablement déçus.

Le plan quinquennal, dans notre esprit, vraisemblablement contiendra des mesures qui nécessiteront des adaptations législatives. Nous souhaitons donc que ce plan quinquennal soit accompagné d'une loi de programmation interministérielle quinquennale pour les mesures qui relèvent de la loi, avec une programmation financière qui engage le Gouvernement et le Parlement sur les cinq ans.

**Gisèle Stievenard (Uccas)** : Je souligne la singularité du CNLE dans la mesure où on a quand même la chance d'avoir, sous un même chapeau, des représentants des différentes administrations, tous les grands réseaux associatifs qui comptent dans le pays, les syndicats patronaux, salariés, des personnalités qualifiées de trait au niveau. Beaucoup d'intelligence collective. Il y a en effet des habitudes de travail qui permettent de faire surgir la question essentielle autour de la pauvreté et de regarder comment les choses peuvent évoluer dans le temps. On apprécie le fait que le Gouvernement se tourne vers le CNLE dans cette phase de préparation de la conférence. Il est vrai que l'on fait à nous tous la synthèse de points de vue, qui ne se sont pas spontanément convergents, mais sur lesquels on réfléchit, on travaille et on avance. On a une certaine expertise et la disponibilité pour venir en appui de la démarche qui est engagée.

Il y a tout l'aspect monétaire auquel les personnes sont confrontées, les problèmes de survie à tous égards. Il faut sans doute aussi réfléchir avec de nouvelles entrées. La solitude et l'isolement sont quelque chose d'essentiel à traiter si on veut que les personnes trouvent le retour à l'autonomie le plus rapide possible. Les systèmes d'entraide de voisinage, les jardins partagés, les actions collectives qui peuvent être proposés aux personnes et pas seulement la relation avec une personne en difficulté à un moment de sa vie et un travailleur social ne rendent pas compte de toute la richesse de tout ce qu'on peut faire en prenant appui sur la ressource et les potentialités des personnes.

Cela fait partie des choses intéressantes de même que de se voir au guichet ou dans le milieu de vie de la personne, ça donne aussi des résultats un peu différents. Je trouverais intéressant qu'on pousse la réflexion dans ce sens. On est pour beaucoup la voiture balai dans cette société pour des personnes qui n'ont pas réussi à trouver leur place dans l'emploi, ou qui l'avaient et l'ont perdue. Il y a donc un lien évident entre les revenus de substitution et l'emploi. On arrive souvent avec le RSA en bout de course mais il y a toute une chaîne sur laquelle il faut agir pour travailler sur les aspects de prévention.

**Michel Vilbois** : La conférence des 12 et 13 novembre, dans notre esprit, et dans la volonté politique par rapport à la conférence sociale, n'est pas une conférence de rattrapage, de substitution. Cela nous met collectivement une grande exigence. La première étant de vérifier, thème par thème, comment les personnes, dont nous parlons et avec qui nous parlons, peuvent bénéficier des dispositifs de prévention pour qu'elles ne se trouvent pas dans une situation où elles risquent de tomber, pour qu'elles puissent accéder aux dispositifs de droit commun dont les dispositifs d'aide et d'accès à l'emploi. On n'est donc pas du tout dans un dispositif de rattrapage mais bien dans un dispositif qui a pour objet premier de **mobiliser l'ensemble de ce dispositif**, avec une focale particulière sur les personnes en situation de précarité d'exclusion. Nous nous sommes donc fixés un calendrier resserré et ambitieux. Bien évidemment, la question de formation à vocation à être examinée dans la thématique emploi, insertion professionnelle.

La question de l'innovation sociale nous paraît transverse à chacun des thèmes. On parle de **solidarités locales**, non institutionnelles. Il nous paraît important de montrer et nous souhaitons le faire dans chacun des ateliers avec les associations que vous représentez, les coopérateurs institutionnels -il n'y a pas de hiérarchie- des dispositions simples d'innovation sociale. Qu'est-ce qui marche bien ? Comment peut-on le démultiplier ? On est sur la thématique lutte contre l'exclusion et la pauvreté mais on n'est pas dans le misérabilisme. Il y a de l'innovation dans ce domaine et il faut s'appuyer dessus. Je demanderai à chacun des groupes de travail de faire émerger ces initiatives. Je n'ai pas d'inquiétude : vous êtes les acteurs de ces initiatives, vous les connaissez avant que nous puissions même les repérer.

En matière de diagnostic, c'est clair : il est important que les matériaux viennent alimenter à chaque fois le groupe de travail, en fonction de son thème, à travers un ou plusieurs représentants du CNLE. En matière de méthodologie, il n'y a pas de flou. Il s'agit de faire participer l'ensemble des personnes, organismes, associations qui sont légitimes à apporter leurs paroles ; le travail fait par le CNLE vous donne une légitimité particulière - ce n'est peut-être pas le seul, d'autres conseils nationaux étant intervenus dans ce domaine. Peut-être que des associations ne se retrouveront pas dans la parole fédérée du CNLE. Il faudra également que nous les écoutions. Le fait de mobiliser en priorité le CNLE n'est pas une façon d'avoir une seule tête qui serait légitime. Nous écouterons tout le monde dans un souci d'efficacité ; le souhait du président est de tenir cette conférence et de déboucher sur un plan quinquennal de lutte contre l'exclusion qui viendra mobiliser les moyens nécessaires.

Nous construirons les conclusions ensemble. La question des moyens sera posée dans les semaines à venir. S'il y a des dispositions à prendre de nature législative, nous en discuterons dans les ateliers les 12 et 13 novembre prochains. Il ne faut s'interdire aucune réflexion, aucun axe méthodologique. Je ne peux pas dire aujourd'hui quels sont les produits à sortir de cette conférence. Nous les construirons ensemble. De même pour les objectifs chiffrés. Sur quoi doivent-ils porter ? Il faut faire la distinction entre l'ambition politique du président de la République qui convoque l'ensemble des partenaires pour travailler ensemble sur ce sujet et c'est une marque politique forte ; ensuite, la déclinaison objectif par objectif : c'est en débat. C'est un sujet qui est par nature en débat. On connaît les effets pervers d'objectifs qui ont pu être fixés sur la période 2007-2012... C'est un débat en soi. On entre dans le sujet avec un esprit de large consultation et de large mobilisation.

**Khalid Alaoui** : (hors micro...) Je voulais remercier M. de Lavernée, vice-président du conseil général du Rhône, pour la qualité de son travail sur les aspects liés au RSA. Je



suis aussi satisfait que Mme la ministre ait évoqué comme premier thème le logement et l'hébergement. En Île-de-France, il y a depuis quelque temps, une réorganisation de l'hébergement d'urgence : les centres d'hébergement d'urgence deviennent des hôpitaux psychiatriques, des hôpitaux avec des gens qui sont en réinsertion, qui travaillent... Bien sûr, tous les sujets sont importants et liés. Je visite tous les centres d'hébergement et tous les problèmes sont liés. Il y a un centre à Sainte-Geneviève-des-Bois avec des gens SDF, des gens en formation... C'est un sujet qui me tient à cœur et je le vis tous les jours.

J'ai des propositions concrètes à faire. Non seulement, je vis les choses et je les ai vu évoluer mais je parle aussi avec les gens, les usagers des centres d'hébergement. Je vois que le problème est lié au logement parce qu'il y a aussi des gens qui travaillent, d'autres qui ont le RSA, font des allers et retours... Ces problèmes, je les vis au quotidien. Et je vois bien les attentes des gens. Bien sûr, je ne sais pas tout car le phénomène est tellement grand que l'on ne peut pas saisir tous les aspects mais il y a des traits qui se dégagent. Si cela continue, les centres d'hébergement et de réinsertion perdront leur fonction de réinsertion pour simplement devenir des centres d'hébergement. Non seulement on n'y fait plus de réinsertion mais on enfonce les gens encore plus. Il y a urgence.

**Martine Carn (Éducation nationale) :** Concernant l'axe enfance jeunesse, il a été dit qu'il pouvait être considéré comme un thème à part entière et en même temps, traité comme une question transversale au sein des différents ateliers. Tranche-t-on la question ? Je voulais aussi évoquer la question de la formation : ne serait-il pas judicieux d'imaginer un atelier sur éducation, formation et de travailler cette question de manière spécifique, sachant que la question de l'éducation est actuellement une des priorités de notre président de la République et de l'ensemble des concitoyens ? C'est un facteur de réduction de la pauvreté. Il est aussi important de travailler sur la réduction des effets de la pauvreté sur la réussite scolaire.

**Michel Vilbois :** Dans l'état actuel de nos réflexions, les questions éducation, formation initiale, éducation, réussite éducative sont dans la thématique enfance et jeunesse. C'est bien sûr un des axes importants de la thématique. L'Éducation nationale est un des acteurs majeurs de la lutte contre les exclusions. On pourrait nommer cette thématique enfance, jeunesse, éducation. Ne considérez pas comme fermés les intitulés des différentes thématiques et des différents ateliers. Les échanges que nous allons avoir dans les différents ateliers ont aussi vocation à préciser les sujets qui seront examinés.

**Hélène Marchal (Unaf) :** J'ai l'espoir que nous serons tous entendus dans ces ateliers. On a vu que c'était grâce aux avis différents et aux expériences multiples que l'on pouvait arriver à une proposition qui parfois pouvait sortir du lot. J'attends que l'on soit tous participants et que nos demandes soient prises en compte. Tout le monde doit être engagé dans ce débat.

**Bernard Lacharme (HCLPD) :** J'attends beaucoup de cette conférence et surtout du plan qui pourra être adopté pour guider l'action dans les années à venir, surtout avec des mesures d'urgence dont on a besoin.

Concernant la méthode, j'étais au départ très satisfait de voir que la ministre associait le CNLE de façon importante. Mais j'ai quelques doutes : il faut être clair sur le positionnement de notre instance. Le législateur a voulu qu'il y ait cette instance avec l'ensemble des acteurs, des partenaires, concernés de près ou de loin, par la lutte contre l'exclusion. Nous sommes l'instance permanente de réflexion, de débat sur ces questions. On n'a pas forcément un avis unanime sur toutes les questions. Il y a des sujets sur

lesquels nous avons travaillés, dégagé des pistes, des avis. Il faut aussi accepter l'idée que l'on échange et que nous ne sommes pas forcément d'accord. On est le lieu d'expression naturelle des acteurs sur ces questions. Que le Gouvernement souhaite que l'on discute ensemble, cela ne me gêne pas mais ne confondons pas ! La voix du CNLE peut être parfois unanime, peut-être aussi un recueil de positions diverses qui s'expriment et peuvent être présentées au Gouvernement. La lettre de commande du ministre est une occasion pour clarifier les choses. J'aimerais que notre positionnement ne soit pas affaibli. Il me semble que l'instance naturelle de suivi de la mise en œuvre de ce plan devrait être également le CNLE.

**Georges Cuvelier (8<sup>e</sup> collègue) :** J'ai entendu un mot qui m'a un peu réchauffé le cœur : les retraités. Depuis ce matin, je n'ai pas encore entendu parler des retraités. J'ai vécu personnellement avec ces gens, je les ai vus. Il y a des personnes qui ont travaillé toute leur vie et qui sont actuellement dans une précarité terrible, en bas de l'échelle. J'aimerais savoir quel gouvernement va faire quelque chose pour les retraités. Ce sont nos aînés. Ils ont travaillé pour tout ce que l'on a actuellement. Que fait-on pour eux ?

**Jérôme Vignon :** Plusieurs d'entre nous sont intervenus sur le collectif que constitue le CNLE comme lieu de synthèse où nous menons de nombreux débats pour essayer d'avoir une opinion commune malgré notre diversité. J'ai une suggestion à faire : lors de notre prochaine réunion le 11 octobre, avant la conférence et au moment où démarrent ces groupes de travail, que nous puissions à nouveau nous accorder sur ce qui a été notre expression commune avant les élections présidentielles. Il me semble que le CNLE a pu se mettre d'accord sur un ensemble de conclusions et de diagnostics, élaborés au fil des ans. Peut-être que ce document, actualisé compte tenu des nouveaux chiffres dont nous disposons est des nouveaux rapports, pourrait éclairer ceux d'entre nous qui vont participer comme membres du CNLE -et non comme représentants du CNLE- au groupe de travail. Il y a là un matériau sur lequel nous avons réussi à nous mettre d'accord.

Je souscris profondément à ce qu'a dit Jean-Baptiste de Foucauld. Il y a, pour le CNLE, aujourd'hui, peut-être à cause de cette conférence nationale et du plan quinquennal, parce qu'il y a la crise et parce qu'on veut plus de moyens et que ces moyens vont être plus rares, à se redemander, à poser des questions assez profondes sur ce qu'est l'exclusion et la mesure dans laquelle d'autres acteurs, la société tout entière doit être associée. C'est tout l'intérêt d'élargir les périmètres. J'y souscris tout à fait. Aller au-delà de nos instruments habituels pour mobiliser peut-être avec plus d'imagination et de courage. Il y a quelque chose qui est en jeu. C'est un renouveau de la vision et de la conception de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Avec les personnes qui en souffrent. Cette réflexion sur le fond, de rebattre les cartes me semble tout à fait justifié et pertinent.

**Etienne Pinte :** Que ce soit l'Onpes ou le CNLE, nous avons beaucoup travaillé depuis des années. Nous avons pondu des rapports dont le dernier a intéressé les deux ministres qui sont plus particulièrement chargés de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Nous nous étions mis d'accord sur des recommandations que nous avons envoyées aux différents candidats à la présidence de la République. La lettre de commande que Mme Carlotti devra nous adresser doit être vraiment très ciblée de façon à ce que nous n'ayons pas l'impression d'être obligés de démarquer ce que nous avons déjà fait. Notre travail ne va pas être facile et il faut que vous nous aidiez à bien cerner ce que vous attendez du CNLE et de l'Onpes.

**Jacqueline Donnedu (CGT) :** Pour nous, il y a une cohérence et une articulation avec les deux autres conférences gouvernementales, celle du mois de juillet et celle qui va se

dérouler cette semaine sur la question environnementale. Ce qui nous conduit d'ailleurs à demander une concertation la plus large, tant dans les organisations syndicales que les associations, sur la question de la mise en place de la progressivité des tarifs dans l'énergie. Il semble que cette idée d'alléger les factures énergétiques et de contribuer aux questions de climat souffre d'un manque évident de concertation et d'inter ministérialité. Je crois d'ailleurs que le CNLE était l'instance où l'on aurait pu soumettre dans un premier temps les dispositions qui s'annoncent.

Il y a effectivement articulation entre les expressions du CNLE et les négociations interprofessionnelles qui vont s'ouvrir. On ne peut pas traiter les questions avec l'ambition affichée de façon segmentée. Ce qui nous interroge sur l'entrée et l'intitulé des différents ateliers mais nous ferons des propositions.

Je reste cependant très interrogative sur le rôle du CNLE. Nous y participons depuis 2005. C'est bien une instance auprès du Premier ministre, d'éclairage du Gouvernement. Il y a effectivement des expressions comme celle du CNLE dans le cadre de la campagne électorale qui a été envoyée aux candidats, synthèse intéressante, point d'appui avec constats et propositions. Presque tous les sujets y sont traités. Nous avons vraiment besoin d'une clarification sur le positionnement du CNLE. Le CNLE est un outil de dialogue pour éclairer et proposer au Gouvernement. Qu'elle va donc être sa place au sein de cette conférence, compte tenu de ses missions et de sa responsabilité ? Il peut difficilement être un interlocuteur au même titre que les organisations syndicales, les associations.

**Michel Vilbois :** Il ne m'appartient pas de définir si la parole du CNLE doit être consensuelle, unique. L'objectif de la conférence n'est pas la légitimation de tel ou tel mais bien de lutter contre les phénomènes d'exclusion et de pauvreté. Si le CNLE est capable de porter, comme vous l'avez déjà fait, une parole collective de proposition, le Gouvernement en tiendra compte le plus possible. Si, la priorité que nous souhaitons donner au CNLE, peut-être mal considérée par certains qui considéreraient que leur légitimité, leur originalité ne serait pas pleinement prise en compte, nous entendrons tout le monde. Il ne s'agit pas de se perdre dans des éléments de méthodologie qui feraient que l'on passerait à côté de l'essentiel du sujet.

L'essentiel est bien de préparer, à travers les ateliers de la conférence, le plan national de mobilisation et de lutte contre l'exclusion. Il ne faut pas se tromper de messages politiques. Nous souhaitons que le CNLE apporte ses matériaux dans chacun des groupes. Le CNLE sera naturellement présent dans chacun des ateliers. Ensuite, peut-être que le CNLE ne résume pas la totalité des positions des acteurs sociaux, des professionnels de la lutte contre la pauvreté ? Il faut que l'on entende tout le monde. La volonté du Gouvernement n'est pas de discuter pendant deux mois d'éléments de méthodologie, de la façon dont on va se réunir autour d'une table. Ce qui m'intéresse, c'est ce qu'a dit tout à l'heure M. Alaoui : « j'ai des propositions à faire ! » Faisons émerger ces propositions.

Concernant la retraite, évoquée par M. Cuvelier, il y a ce que le Gouvernement a déjà fait en matière de retour à 60 ans pour les travailleurs en situation de pénibilité. Des négociations avec les partenaires sociaux vont s'engager sur ce sujet dans les prochains mois. Le sujet des retraites est devant nous.

**Etienne Pinte :** Mme Donnedu, tous les travaux que nous avons réalisés ensemble jusqu'à présent sont l'émanation aussi consensuelle que possible du CNLE. On s'est mis

d'accord sur pas mal de thématiques et on peut même se demander : est-ce que tous les travaux que nous avons réalisés ne suffisent-ils pas ?

Nous faut-il aller plus loin que là où nous sommes allés jusqu'à présent ? Les travaux supplémentaires seront l'émanation du CNLE, ce qui n'empêche pas aux uns et aux autres, dans le cadre des ateliers ou avant, dans les groupes de travail, d'insister sur tel ou tel point de la spécificité que vous représentez. Est-ce que cette réflexion vous agrée ?

**Matthieu Angotti** : La grande différence entre cette conférence qui s'annonce et la conférence sociale, c'est qu'il va y avoir des ateliers avant la conférence. C'est une différence importante puisqu'on prépare la conférence avant qu'elle n'ait lieu. La conférence est déjà un point d'étape. Le CNLE a donc tout intérêt à s'investir au maximum dans les groupes de travail qui prépare cette conférence. Le CNLE a une double richesse : la richesse de ses participants, qui sont pluriels, et la richesse de ses avis communs. Il y a les deux. Autant faire profiter les groupes de travail de ces deux aspects.

Pour éviter que les débats ne partent dans tous les sens, dans un foisonnement riche mais difficile à trier, c'est la question des objectifs. Quel objectif fixe-t-on pour ce plan, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion avec un équilibre des objectifs ? Les groupes de travail et la conférence devraient avoir à cœur de donner à voir des objectifs cohérents en matière de lutte contre l'exclusion, thème par thème.

**Etienne Pinte** : Nous allons momentanément clore ce chapitre. M. de Lavernée a encore quelques informations complémentaires à nous donner. Merci au cabinet de Mme Carlotti de nous avoir accompagnés durant toute cette séance.

## Poursuite des échanges avec M. de Lavernée

**Bruno Grouès** : Je voulais vous remercier Monsieur pour l'humanité et la sensibilité avec laquelle vous avez traité du sujet. C'est un sujet hautement humain et ce n'est pas toujours ce que l'on entend dans les discours des responsables politiques malheureusement. Je fais référence à la stigmatisation qui conduit notamment à un fort non recours. Vous le savez : au niveau national, un quart de non recours au RSA socle et trois quarts de non recours au RSA activité, c'est effrayant !

Je profite d'avoir un vice-président de conseil général pour dire que j'ai apprécié votre façon d'aborder les questions et rappeler l'importance du discours des élus politiques, qu'ils soient nationaux ou départementaux. La manière dont les élus de la nation parlent des pauvres concourt à l'opinion publique.

Vous avez dit qu'il fallait aller vers les personnes, physiquement, notamment avant de suspendre les allocations ou de les réduire. Certaines caisses primaires d'assurance maladie le font à titre expérimental, avec beaucoup de succès pour l'accès aux droits, notamment pour faire accéder à la CMU. Elles vont par exemple dans des lieux d'exclusion pour rencontrer les personnes. Je voudrais savoir quelle est la pratique dans le Rhône ? Avez-vous mis en place une pratique des travailleurs sociaux pour aller faire les personnes qui sont les plus dans les marges ?

**Albéric de Lavernée** : Nous n'avons pas de taux de non recours car, par définition, les situations examinées sont celles des personnes qui avaient eu recours.

Lorsqu'on a 4 ou 5000 personnes, sur 50 000, qui peuvent être un peu éloignées du parcours, même pour aller toucher personnellement 50 000 personnes, je ne détaille pas les moyens qu'il faudrait dégager... En revanche, il faut tendre vers.

**Liliane Develay :** Sur le recours aux droits divers, pas uniquement aux revenus de solidarité active, comme beaucoup de départements, nous avons mis en place des temps d'information collective, à l'échelle de 10 à 15 personnes. Nous le faisons sur certains territoires et cela permet de mieux comprendre. Lorsqu'elles viennent instruire un droit, elles sont en situation d'urgence. Elles ne sont pas forcément toujours disponibles, face à la masse d'informations que l'on donne, pour intégrer le recours à la CMU, à la CMUC... En partenariat avec différentes structures (accueil de jour, CHRS...), on a aussi des temps collectifs. Les personnes sont souvent très isolées, marginalisées et nous constatons un taux de non recours important. Nous essayons le plus possible de rencontrer les usagers avant de prononcer une mesure de sanction.

**Olivier Brès :** L'analyse qui a été faite en région Rhône-Alpes montre l'échec partiel ou total du RSA, en tout cas de la manière dont le RSA a été mis en place et vécu. Il y a des questions de non recours, d'incompréhension, de non incitation par rapport aux objectifs qui étaient poursuivis ou qui avaient été édictés pour le RSA, l'incitation en particulier. Il me semble qu'il n'y a pas, dans la conférence, une analyse de l'échec des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion depuis 1998. Ça serait une dimension importante. Nous sommes aujourd'hui avec un taux de pauvreté qui augmente, qui n'a jamais réellement diminué depuis 1998. Nous avons donc des questions à nous poser sur la manière dont, depuis 14 ans, la lutte contre la pauvreté a été engagée. Quels sont les critères, les objectifs qui ont été donnés ?

Nous devrions avoir le souci de faire en sorte que la lutte contre la pauvreté soit comprise par l'ensemble de nos concitoyens. S'il s'agit de mettre en place de nouveaux dispositifs ou des dispositifs qui ne visent que les personnes en situation de grande pauvreté ou de pauvreté, nous continuerons à mettre en œuvre les dispositifs qui généreront de la stigmatisation. Nous avons donc à réfléchir autrement. Nous avons d'abord besoin de poser un diagnostic sur l'échec ou le relatif échec des politiques de lutte contre l'exclusion depuis 1998 avant de faire des propositions intelligentes pour la conférence nationale de 2012.

**Bérénice Fouty :** Je suis résidente au CHRS de la Chaumière à La Roque-d'Anthéron. J'aimerais parler au nom de toutes les mères d'enfants en bas âge, de moins de trois ans (que je ne représente que trop bien ici !) Lorsque ma structure m'a demandé si j'étais intéressée pour faire partie du huitième collège, je me suis retrouvée face à un choix : dire non parce que je suis mère d'un enfant en bas âge et rater cette belle opportunité de pouvoir faire entendre nos voix ; ou alors dire oui, quitte à venir avec ma fille et ma réalité pour participer, saisir cette occasion en or. Le choix était clair : je me suis dit, j'y vais. Ma petite allait peut-être déranger... Je lui ai fait promettre d'être le plus sage possible.

J'aimerais présenter un problème qui sera soumis à vos analyses. Je suis une mère ; c'est ma première fille qui a huit mois. Je suis dans un centre maternel qui reçoit des femmes avec des enfants de différents âges. Il y a plusieurs dames qui sont venues me voir, sachant que je faisais partie du huitième collège, pour voir si je pouvais remonter avec ces informations et les sujets qui nous concernent. Je me suis portée garante pour le faire. J'aimerais donc parler de la situation de nos enfants et de nous. On se retrouve comme dans un cercle vicieux. À chaque fois, on se retrouve confronté face à un mur.

Par exemple, ma fille est française. Quand elle est née, j'ai été confrontée à la déclaration du père. Ne serait-il pas possible, au niveau des administrations, d'alléger un peu les choses ? Par exemple, lorsqu'un enfant est né français, a été déclaré par son père, il ne faudrait pas alourdir trop le reste car on se retrouve dans une situation avec à chaque fois, des procédures longues qui font que notre situation tarde à être régularisée. On ne peut donc pas bénéficier tout de suite de toutes les allocations qui nous reviennent. Je viens à peine d'obtenir la carte d'identité de ma fille et je vais enfin pouvoir régulariser ma situation. Mais cela va encore prendre un temps fou. Heureusement, à la Chaumière, on a une crèche en interne. Mais je n'ai pas pu encore déposer mon dossier à la préfecture pour la régularisation et ne peux donc pas avoir de numéro Caf.

Heureusement, à la Chaumière, nous avons un atelier et je peux ainsi m'occuper, avoir de quoi subvenir aux besoins de ma fille et de moi-même. Avec ces difficultés, on se retrouve avec nos enfants dans les bras tout le temps et il faut à nouveau chercher des solutions. Cette porte d'ouverture se referme. À chaque fois, ça recommence. Avec le temps qu'il faut pour la régularisation, on ne peut pas bénéficier des allocations qui concernent directement les enfants en bas âge. Lorsqu'on peut enfin régulariser la situation, pourra-t-on le faire de façon rétroactive, entrer en possession de toutes ces allocations que l'on n'a pas perçues ? Il n'y a pas possibilité de faire un rappel. On ne peut pas travailler parce qu'on nous refuse la crèche, parce qu'on n'a pas de numéro Caf... On ne perçoit pas les allocations parce qu'il faut régulariser la situation. Quand la situation sera régularisée, on ne pourra pas avoir les rappels. On se retrouve face à la vie... un peu déséquilibrées. C'est un cercle vicieux. Serait-il possible d'alléger un peu plus les procédures pour l'obtention des documents ? Obtenir directement un numéro Caf ? Pouvoir enfin voir le bout du tunnel pour une insertion dans la société française... Merci.

**Etienne Pinte** : La problématique évoquée par Mme Fouty... nous la vivons tous les jours. La semaine dernière, j'ai passé trois heures à la préfecture de police de Paris pour régulariser une femme dont les deux enfants sont Français. Depuis un an, bien qu'un jugement lui ait accordé la reconnaissance du bénéfice d'une carte de 10 ans, elle a attendu un an. Comment vivre pendant un an, sinon au noir, ne touchant pas d'allocations familiales. Ces allocations lui seront accordées rétroactivement. Vous mettez le doigt sur une aberration administrative : au bout d'un certain nombre de mois de patience et de galère, vous obtiendrez la carte de résident de 10 ans parce que vos enfants sont Français. Messieurs les représentants du Gouvernement sont là. C'est une des mesures qu'il faudrait très rapidement alléger, permettant ainsi, à partir du moment où les enfants sont reconnus Français, à la maman d'obtenir la carte de résident de 10 ans.

**Bernadette Silliau** : Concernant les contrats aidés, je ne comprends pas pourquoi tous les minima sociaux ne sont pas concernés par le CUI de 7 heures - on le réserve à ceux qui ont le RSA. Or, il y a des gens qui veulent avoir une petite expérience en travaillant, même s'ils ont l'AAH ou l'ASS.

J'aimerais par ailleurs savoir combien de RSA jeunes ont été signés actuellement car cela me paraît irréaliste de demander à un jeune de moins de 25 ans d'avoir travaillé deux ans dans les trois dernières années, vu la situation économique de l'emploi actuellement avec 3 millions de chômeurs. Beaucoup de jeunes, même au-delà de 25 ans, n'ont pas ces deux années de travail sur les trois années précédentes.

Concernant le RSA, je voudrais citer le cas d'une personne qui avait un titre de séjour et bénéficiait du RSA. Elle a divorcé et elle a perdu son titre de séjour : on réexamine sa situation pour voir s'il ne s'agit pas d'un mariage blanc. Du coup, elle se retrouve sans un sou avec une petite de deux ans qui a pourtant la nationalité française.

Au sujet de la conférence, nous avons des conseils consultatifs de personnes accompagnées en région et au niveau national, nous travaillons sur des sujets. Ne pouvons-nous pas intégrer au moins les élus de ces conseils afin qu'ils nous apportent leur expertise sur les différents sujets que nous allons aborder ?

**Albéric de Lavernée** : Je ne suis pas là pour répondre sur ce qui est de l'ordre du législateur. Je rappelle cependant que les contrats aidés ne sont pas réservés aux bénéficiaires du RSA. Nous avons d'ailleurs parfois un peu de mal à positionner les bénéficiaires du RSA sur un certain nombre de contrats aidés.

Non, le RSA n'est pas un échec. Ni le rapport ni moi-même ne disons cela. Il est certain que, dans un contexte de pénurie d'emplois, on ne peut pas demander de lui faire produire ce qui était l'un de ses objectifs : amener les personnes à l'emploi. L'étude montre qu'un lien est gardé avec la vie civile et avec les mécanismes de solidarité nationale. Ce n'est pas rien. Ensuite, il y a un apport de solvabilité et de ressources qui sont pris comme un plus par les bénéficiaires de façon majoritaire - ce qui n'enlève rien de toutes les autres frustrations. **Il est clair que le RSA est totalement tributaire de la dynamique de l'emploi.** Nos courbes s'infléchissent autant que celles du chômage ; nous aurons d'autant plus de monde à mettre dans des parcours d'insertion vers l'emploi qu'il y aura moins d'emplois. Ce n'est pas la faute du RSA. C'est un dispositif filet ; certes, il y a un côté plafond de verre. C'est un dispositif dans lequel on bouge beaucoup et grâce auquel la personne dispose de moyens qu'elle n'aurait pas eus autrement. Il ne faut pas oublier d'où on vient. Oui, il y a une frustration par rapport au débouché du dispositif mais l'occlusion est en amont.

Le témoignage de Mme Fouty m'a touché et me fait penser à quelque chose que l'on a peu évoqué : la prévention des situations familiales. En France, lorsque les pouvoirs publics investissent 10 sur la situation familiale, ils mettent 1 sur le **conseil conjugal**. Réduire des situations de rupture lorsqu'elles sont subies... C'est là un grand champ de souffrance sociale, non seulement pour les personnes concernées mais aussi pour leurs enfants : il serait intéressant d'observer et d'analyser ces situations. On ne doit pas raisonner strictement en termes de parcours aidés, d'accompagnement, d'allocations, d'écoute, mais aussi sur les champs de la formation et de l'emploi, de la reconstruction personnelle, la prévention familiale et éducative, le bien-vivre en famille... Commençons par le champ de la conjugalité ! Cela me semblerait digne d'intérêt.

**Etienne Pinte** : Le RSA est une avancée. Il est évident que, pour juger de son application, on a besoin d'un minimum de durée. À l'instar du Dalo (droit au logement opposable), on se retrouve à peu près dans la même situation : si l'on avait suffisamment d'offres, le problème du logement ne se poserait pas ! Ce sont des avancées dont l'application, la réalisation et les résultats sont sur du moyen et parfois du long terme. Mais ce sont tout de même des avancées qu'il ne faut pas jeter au panier.